

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,  
par livraison de 16 pages.

Pour Abonnement et prime, un An \$1.00.  
Bureaux à Montréal, 4, Rue St. Vincent.

SOMMAIRE.—Prime : Galerie Canadienne à bon marché.—Cabinet de Lecture Paroissial.—Scènes de Nazareth, les Jeux de l'Enfant Jésus, poésie par A. M.—Chronique.—Nouvelles Religieuses.—Jeanne-Marie, VIII; Un sermon dans une église de la campagne; IX, les pauvres, (suite) par Navary.—Mort de l'abbé Ferland.—La Religion Catholique a-t-elle fait son temps?—Principaux événements arrivés en Canada depuis Jacques-Cartier jusqu'à Champlain, par Paul Stevens, (suite.)—Code Civil pour le Canada.

## PRIME.

### Galerie Canadienne à bon marché.

OU PLUTOT POUR RIEN.

C'est avec plaisir que nous avons vu le public apprécier les avantages que notre JOURNAL DES FAMILLES, l'Écho, offre à ses ABONNÉS. Un très-grand nombre s'est déjà empressé d'envoyer à M. Eusèbe Sénécal le prix de l'abonnement pour 1865. Nul doute que, d'ici au 1<sup>er</sup> Février, chacun n'ait voulu remplir cette condition, afin de recevoir avec le prochain numéro la première magnifique gravure offerte en Prime. Pour cela il suffit d'envoyer, par la poste *franco*, une piastre dans une lettre. Si on fait enregistrer la lettre, il est impossible qu'elle s'égaré et qu'elle ne parvienne pas à son adresse.

Adressez à M. Eusèbe Sénécal, imprimeur, rue St. Vincent N<sup>o</sup> 4, Montréal.

### Cabinet de Lecture Paroissial.

Mardi prochain, 17 Janvier, à 8 heures p. m., le Rév. Messire Désaulniers reprendra son cours sur l'histoire de la philosophie si heureusement commencé l'année dernière. La réputation du savant Lecteur nous promet donc pour cette séance une nombreuse et brillante assemblée.

M. A. Desjardins, avocat, président du Cercle Littéraire fera le discours d'introduction.

## SCENES DE NAZARETH.

LES JEUX DE L'ENFANT JÉSUS.

*Fulget crucis mysterium.*

La Vierge au front si pur, de ses beaux doigts de Reine,  
Sur le fuseau léger fait tourner la laine;  
C'est pour son doux Jésus, ce travail; et son cœur  
Avec ses doigts actifs rivalise d'ardeur.....

Joseph, le corps penché sur l'établi fidèle,  
Essuyant la sueur qui de son front ruissèle,  
Ne cherche de repos que dans le doux regard  
De ce petit Enfant qui se tient à l'écart.....

Que fait-il donc Jésus?..... Lui pourtant d'ordinaire,  
Aimait à récréer leur abri solitaire;  
D'un regard, d'un seul mot, il mettait dans leur cœur  
Des espoirs infinis, des trésors de bonheur.....

Il se tait maintenant, et sa céleste joue  
De sueur est mouillée..... Oh! sans doute qu'il joue!  
A cinq ans, quel penser occupe cet enfant?  
Jouer, n'est-ce pas là son désir incessant?

Et puisque Jésus a les charmes de l'enfance  
N'en doit-il pas avoir la jeune insouciance;  
Imiter dans ses jeux les ébats du guerrier,  
Aimer le bruit, l'éclat, s'y livrer tout entier?

Joseph de son regard interroge Marie,  
Puis, avec un sourire et la voix attendrie:  
—Montrez-nous, mon Jésus, ce travail merveilleux  
Qui captive si bien votre cœur et vos yeux.

Sur le front de l'Enfant, comme un éclair de fièvre  
Une rougeur glissa. Cependant sur sa lèvre  
Un sourire bien doux semblait intercéder  
Pour le joujou chéri qu'il voulait protéger.

La Vierge le regarde, émue et souriante:  
Mais Joseph, d'une voix qui devient suppliante:  
—Pourquoi, mon fils chéri, ce trouble, ce émoi?  
"Auriez-vous des secrets pour votre mère et moi?"

"Rassurez, mon Jésus, notre vive tendresse;"  
Mais sa voix s'arrêta dans un cri de tristesse.....  
Et Marie et Joseph pâlirent à la fois,  
Car Jésus leur montrait..... une petite Croix!

A. M.

## CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—Politique Canadienne.—Le Sud et le Nord en présence de l'Europe.—Les Nègres de St. Domingue.—Crises ministérielles en Espagne.—Les libéraux et le Roi des Belges.—Proscription du Czar en Pologne.—Silence des princes chrétiens.—Protestations de Pie IX.—Encyclique de Pie IX et les erreurs modernes.

La situation politique en Canada n'a point changé d'un pouce depuis notre dernière revue. Il se fait bien dans les campagnes un certain mouvement tantôt en faveur de la grande question du jour, la Confédération, et tantôt contre, mais les Chefs des deux partis, aujourd'hui en présence, ne paraissent pas lui accorder une importance

majenne ; ils réservent la liberté de leur action pour la prochaine Session qui va s'ouvrir, à Québec, le 19 du courant.

Tout nous porte à croire que nous allons assister à l'une des plus intéressantes et des plus orageuses sessions depuis l'Union des deux Provinces. Les intérêts en jeu sont si grands, si compliqués, si irritants de leur nature, que l'on ne peut prévoir ni la suite, ni la fin des événements. C'est la première fois qu'une Colonie est appelée à statuer elle-même sur ses destinées. C'est la première fois que nous nous levons, en face et du consentement de la métropole, avec une constitution à la main, qui promet au monde une nation nouvelle et un nouveau drapeau. Il faut en de pareilles et si rares occurrences beaucoup de prudence et une profonde sagesse. Pour notre part, nous avons une confiance dans le patriotisme éclairé de nos chefs ; et, quoiqu'il arrive, les principes, les glorieux principes, qui ont toujours servi de bases à la Religion et à la Nationalité, seront pleinement sauvegardés.

C'est la coutume que rien ne se fasse dans les hautes sphères gouvernementales, surtout quand il s'agit de changer les lois organiques d'un pays, sans consulter la nation. On peut donc s'attendre à des élections générales au printemps. Ces élections se feront plus sur la question de la Confédération que sur les hommes qui se présenteront au suffrage populaire. On conçoit facilement que, dans une matière aussi grave, les Députés seront bien aises de partager avec leurs électeurs la lourde responsabilité de la situation actuelle de la Province.

Le bruit courait la semaine dernière que la France allait enfin reconnaître la Confédération du Sud simultanément avec l'Angleterre, M. Lincoln n'ayant été élu Président que par les suffrages du Nord. La nouvelle paraissait encore plus fondée par le fait que cette dernière puissance vient d'accorder aux Noirs de St. Domingue révoltés contre l'Espagne, les droits de belligérants. On ajoutait même que 20,000 hommes de troupes anglaises et autant de soldats français étaient en route pour le Canada, pour soutenir par les armes au besoin la parole des deux gouvernements européens. Or, rien de plus faux. Le message du Président Lincoln affectant de voir au Mexique « la continuation de la guerre » après le couronnement de Maximilien, a bien produit un effet désagréable en France ; mais il est certain que l'empereur Napoléon a vu sans inquiétude la réélection de M. Lincoln. Il est certain aussi que M. Lincoln lui a fait donner à diverses reprises,

par voie diplomatique, les assurances les plus amicales. Parmi ces assurances, la plus expresse est de ne rien faire qui puisse aider les adversaires de la France au Mexique, comme partout ailleurs. Il paraît donc évident, *pour le moment*, que Napoléon ne reconnaîtra point l'indépendance du Sud.

On prête cependant au Sud, en désespoir de cause, le dessein d'imiter l'exemple de certains peuples sous l'Empire Romain, et de se donner à la France, tout au moins de se mettre sous la protection immédiate du drapeau français. Maîtresse en sous-main du Mexique, la France reprendrait par-là sa vieille prépondérance en Amérique qu'elle a perdue jadis par la faiblesse de Louis XV et l'incapacité de ses ministres. Nous ne pensons pas que la Confédération du Sud en soit réduite à cette extrémité. Elle possède encore de nombreuses armées ; le territoire à conquérir est immense et renferme un peuple profondément hostile à la civilisation Yankee ; si le Général Lee prend, comme il en est question, la Dictature et confie au Général de Beauregard le commandement des armées, la victoire pourrait encore venir illustrer le drapeau blanc et lui assurer sa place à côté des drapeaux des grandes Puissances.

Les crises ministérielles menacent de devenir chroniques en Espagne. Un ministère se forme, vit et meurt dans une semaine et quelquefois en un jour. Une influence occulte, un libéralisme menteur et masqué, tourmentent les catholiques populations de ce pays et les poussent, par le chemin de l'épuisement, à l'abîme de la révolution. Les *libérâtres*, comme les appelle Mgr. Dupanloup, qui assassinent en Italie, qui meurent sans religion en Belgique et qui vont en grimaçant à la messe en Espagne, voudraient ruiner la politique catholique de leur noble Reine, ignorant que c'est cette politique qui a fait l'Espagne si grande et si puissante sous Charles-Quint et sous Philippe II, et que c'est la politique contraire qui, lui arrachant toutes ses colonies, détruisant tout son commerce, semant l'anarchie à l'intérieur, en a fait pendant quelque temps une Puissance sans autorité et sans influence dans le conseil des nations.

La dernière crise avait sa cause dans le fait que l'Angleterre reconnaissant aux Noirs de St. Domingue les droits de belligérants, le ministère avouait son impuissance à conserver cette île. La Reine a vu dans ce lâche abandon d'une de ses colonies, une tache au drapeau de son peuple, et elle a refusé de poser de sa main royale cette tache humiliante. Delà, résignation du Ministère Narvaez, formation et résignation successive de trois ministères, puis résurrection du ministère Narvaez qui est resté au

pouvoir et consent à conserver St. Domingue, par tous les moyens possibles ; résolution déjà couronnée de succès, car aux dernières nouvelles les troupes espagnoles étaient en partie victorieuses de la rébellion tenace des noirs.

La Reine a aussitôt ouvert les Cortès. Elle déclare satisfaisantes les relations de l'Espagne avec toutes les nations, à l'exception du Pérou "dont le gouvernement sera bientôt convaincu que la justice n'est pas de son côté." Sa Majesté a exprimé l'espoir que l'entente la plus parfaite sera bientôt rétablie, sans que l'honneur national ait à en souffrir.

Quant à la convention *franco-italienne*, Sa Majesté dit qu'aussitôt que les affaires de la Monarchie dont l'état n'est point satisfaisant seront réglées d'une manière définitive, son gouvernement prendra cette question en considération de la manière que dictera la prudence, sans cependant manquer au respect et à l'amour filial que l'Espagne, comme nation catholique, professe pour le Père commun des fidèles."

Cette phrase ministérielle veut-elle dire que l'Espagne approuvera l'acte du 15 septembre, et qu'elle va reconnaître Victor-Emmanuel pour roi d'Italie : Nous le regretterions amèrement.

C'est une maxime constitutionnelle que le roi *régit mais ne gouverne pas*. Un roi constitutionnel ne peut, ne doit penser que par la tête de ses ministres, en affaires d'Etat, cela s'entend. Mais les libéraux de Belgique prétendent pousser cette maxime dans toutes ses conséquences. Ils veulent que le roi Léopold non-seulement ne puisse pas penser sans la tête de ses ministres ; ils avouent même qu'il ne peut pas parler sans la bouche de ses ministres. Or, la franc-maçonnerie, les hommes sans foi ni loi, tous les persécuteurs de l'Eglise, tous les spoliateurs des institutions catholiques, se sont réunis pour n'avoir en Belgique que des ministres *libres-penseurs*. Voilà Léopold, qui est un honnête protestant, dans une impasse étrange : s'il parle par la bouche de ses conseillers, il va dire des impiétés et chagriner le sens commun ; s'il parle d'après son propre cœur, il va froisser ses ministres et agacer la meute révolutionnaire. N'importe, il se risque, et fait écrire une lettre par son secrétaire, M. de Conway, à une société qui s'occupe à procurer une sépulture chrétienne aux pauvres de Bruxelles, en Brabant ; il ose avancer que c'est là *une œuvre méritoire devant Dieu et devant les hommes* ! Eh bien ! le croirez-vous, les libéraux belges ont crié à la violation de la constitution ; la franc-maçonnerie s'est remuée dans sa fange, appelant tous les fidèles à protester contre

ce blasphème royal ; et finalement Léopold, pour avoir la paix et rendre à la constitution sa virginité, a été obligé de désavouer sa lettre. Il n'y a point eu de crise ministérielle. C'est ainsi que les *libéraux* entendent la liberté de parole et la liberté de conscience.

Nous parlons dans les nouvelles religieuses de l'odieuse ukase du Czar de Russie qui supprime les couvents dans le royaume de Pologne. Nous pensions que cet attentat aux droits de la conscience et au libre arbitre humain souleverait d'indignation les puissances catholiques de l'Europe. Il n'en est rien. L'Autriche joue avec la Prusse à qui jouera le Danemark ; la Bavière essaie, par des alliances avec les petites souverainetés secondaires, à contrebalancer en Allemagne l'influence de l'Autriche et de la Prusse. La France guette l'Angleterre et s'efforce de calmer les crises de sa royale protégée, l'Italie, qui crie jour et nuit : *aux voleurs et aux brigands* ! tandis qu'elle même porte sur le front, écrites par la main de Dieu, les honteuses initiales de ses vols et de ses brigandages. Alexandre de Russie écrase en paix et en silence, sous le pied vaste et sanglant de son orgueilleux despotisme, tout un peuple prosterné devant ses autels profanés et détruits. Que le despote ne mesure pas la justice de Dieu à la complaisance des princes ! Fils de Nicolas, marqué au front comme son père, du sang des martyrs, il marche aujourd'hui courbé, comme lui, sous le poids d'un même ajournement aux assises du Christ.

Seul parmi les princes chrétiens, Pie IX vient d'élever la voix contre les dernières persécutions dans le royaume de Pologne. Grégoire XVI, avait vu le puissant Czar de Russie, Nicolas, poussé par une force inconnue, venir à Rome et trembler sous le regard sévère du Successeur de St. Pierre. Le Pape catholique avait fait jurer, sur le tombeau des apôtres, au pape russe de respecter les droits des catholiques, ses sujets. Alexandre de Russie n'est pas à Rome devant Pie IX, recevant ces reproches et promettant de s'amender ; mais Pie IX lui renvoie son ambassadeur, chargé de l'anathème divin. Toute communication entre les deux gouvernements est rompue.

Nos journaux d'Europe nous apportent le texte des documents qui viennent d'être publiés dans la Capitale du monde catholique.

Ces documents sont au nombre de trois.

C'est d'abord une lettre encyclique adressée à tout l'épiscopat, en communion avec le St. Siège, contre les principales erreurs modernes ; c'est ensuite un catalogue comprenant quatre-vingt pro-

positions condamnées dans les diverses allocutions et encycliques de Pie IX ; ce sont, enfin, les lettres apostoliques prescrivant la célébration d'un Jubilé universel.

Comme on le voit, ces deux dernières lettres constituent un acte purement religieux.

La première aura un grand retentissement et une grande portée dans tout le monde chrétien. C'est un anathème contre les erreurs modernes.

Le *Monde* approuve sans restriction toutes les parties de l'encyclique, préparée, dit-on, depuis deux ans. Tous les mauvais journaux se décochaient contre elle.

Quiconque s'occupe d'histoire se rappelle la célèbre encyclique de Grégoire XVI, du 15 avril 1832, qui fulmina l'école de l'abbé de La Menais et fit suspendre l'*Avenir* ; l'encyclique du 8 décembre est conçue dans le même esprit et condamne les mêmes erreurs.

L'*Encyclique*, dit le *Journal des Villes et des Campagnes*, signale des erreurs non moins funestes à la société temporelle qu'à la société civile. La première est cette théorie naturaliste qui prétend " que l'intérêt de l'État et le progrès social exigent absolument que la société humaine se constitue et se gouverne, sans avoir aucun égard à la religion et comme si elle n'existait pas (1)." Quel est en effet le catholique qui puisse douter un instant que l'esprit évangélique et chrétien ne soit l'âme de toute civilisation, de toute société, disons le mot, de toute liberté ?

L'*Encyclique* dénonce ensuite comme erronée cette opinion que " la liberté de conscience et des cultes est un droit inhérent à tout homme, qui doit être proclamé et garanti par la loi dans toute société bien constituée, et que les citoyens ont la liberté absolue, sans que l'autorité ecclésiastique ou l'autorité civile puisse le réprimer, de manifester et d'exprimer publiquement leurs pensées par la parole, par l'imprimerie ou de toute autre manière." Quel catholique, en effet, continue le même journal, à jamais admis cette liberté absolue de MM. Proudhon et Girardin, sans aucune répression légitime de la puissance spirituelle et temporelle ?

Si l'incompétence évidente de l'État en matière religieuse laisse à chaque homme, vis-à-vis de l'autorité civile, la plénitude de sa liberté de conscience et de culte, n'en est-il pas moins lié, vis-à-vis de Dieu et de sa conscience, par cette obligation supérieure qui fait à tout homme un devoir rigoureux de professer la vérité et de pratiquer le bien ?

C'est ce qu'explique l'*Encyclique*, en montrant que là où la religion a été séparée de la société civile, et où la doctrine et l'autorité de la révélation divine ont été répudiées, la notion naturelle elle-même de justice et de droit humain s'obscurcit et se perd, et que la force matérielle se constitue à la vraie justice et au droit légitime."

" Le peuple seul, disait le protestant Juricu, n'a pas besoin de raison pour motiver ses actes." Bossuet, que les adversaires opposent aujourd'hui à l'*Encyclique*, n'a-t-il pas dénoncé cette maxime comme détestable et destructive de toute société, divine et humaine ? N'a-t-on pas reconnu en tous temps que les prescriptions de la morale sont obligatoires pour les nations et les individus, pour la souveraineté populaire et pour toute autre souveraineté ? L'*Encyclique* ne fait pourtant que rappeler cette vérité fondamentale, en proclamant qu'ils violent " les principes les plus certains de la droite raison " ceux qui prétendent " que la volonté du peuple, manifestée par l'opinion qu'ils appellent publique, ou de toute autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain, et que dans l'ordre politique les faits consommés, par cela seul qu'ils sont consommés, ont force de droit."

Enfin l'*Encyclique*, outre les faits accomplis, condamne et réprovoque les spoliations, l'abolition des communautés religieuses, le travail servile, les jours consacrés au culte de Dieu, les principes socialistes ou communistes qui portent atteinte à la famille, et les opinions qui " soumettent au jugement de l'autorité civile l'autorité suprême de l'Église et du Siège Apostolique, et nient tous les droits de cette même Église et de ce Siège."

Nous le demandons avec un journaliste catholique : où y a-t-il rien qui puisse motiver l'incroyable jugement des feuilles révolutionnaires, rien qui réprovoque aucune des libertés civiles, politiques et sociales vis-à-vis du pouvoir temporel, pratiquées non seulement en France, mais en Belgique, en Angleterre, aux États-Unis et dans les pays où elles sont poussées le plus loin ? Comment se fait-il qu'on ait osé dire que l'encyclique est une attaque contre tous les principes des sociétés modernes ?

Le journal la *France*, relevant le drapeau du gallicanisme, publie la déclaration de l'Épiscopat français en 1682 et oppose l'autorité de Bossuet à l'autorité de Pie IX ! Mais la *France* ignore-t-elle que les trop célèbres maximes gallicanes, réprouvées et condamnées par tous les papes depuis Innocent XI, n'ont eu qu'un succès de scandale dans l'Église catholique ? Bossuet lui-même s'il vivait en nos temps lamentables, voyant l'abus que l'on

(1) Encyclique.

a fait de son nom, ne serait-il pas le premier à proclamer, avec sa grande voix, son attachement sans condition, "à cette Église de Rome, Mère et Maîtresse de toutes les Églises." La France publie encore la protestation de 74 évêques à Charles X, en 1826, contre les propositions étranges de l'abbé La Mennais, qui voulait alors soumettre à l'autorité de l'Église le temporel des rois. Mais ignore-t-elle également que l'Encyclique *Mirari vos* a porté la même condamnation ?

L'Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI, condamnant les mêmes erreurs n'a pas empêché, continue la France, les principes libéraux de pénétrer partout au sein des sociétés catholiques. C'est peut-être vrai, l'éclatante beauté du bien ne fait pas toujours disparaître l'infamale laideur du mal. La force eut souvent plus de sectateurs que le droit. L'injustice porte quelquefois la couronne immortelle de la justice. Mais les sociétés catholiques s'en portent-elles mieux ? La guerre civile qui décime tant de peuples dans le Nouveau-Monde ; la révolution qui déchire, de sa main de fer, le sein de l'Europe ; l'Église presque partout dans les fers ; les libertés modernes s'étiolant dans le sang de leurs adorateurs ; est-ce bien-là un bienfait pour le genre humain ? Et les idées qui suivent vous, ont vaincu les anathèmes de Grégoire XVI, ne sont-elles pas le châtement de Dieu qui passe sur le monde ?

Une notice très-intéressante et assez longue sur Mgr. Bédini ainsi qu'une autre sur M. Roupe, devaient paraître dans ce numéro : l'abondance des matières nous force de les renvoyer au premier février.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

\*:\*:

Nous avons des nouvelles de Mgr. de Montréal en date du 11 décembre ; Sa Grandeur est heureusement arrivée dans la Ville Éternelle, après un voyage de 27 jours, dont il faut déduire 12 jours qu'elle a passés, tantôt dans une ville et tantôt dans une autre.

"En visitant Gênes, dit Monseigneur, nous avons pu nous présenter chez l'Archevêque, Mgr. Charvaz, qui a été on ne peut plus affable pour nous ; comme, aussi, dans notre excursion à Pise, nous avons été, sous le plus court délai, admis à l'audience du Cardinal Corsi, cet admirable confesseur des bons principes, que la révolution piémontaise cherche à fouler aux pieds. Il a bien voulu me donner l'accolade la plus gracieuse en arrivant et en partant, et a fait instance pour nous faire prendre quelque chose, et même pour nous garder chez lui quelques jours, en nous faisant promettre de descendre à l'Archevêché, si nous retournions à Pise. Quelles merveilles que la Cathédrale, le Baptistaire, la Tour penchée et le *campo sancto*, que nous avons pu

visiter dans cette ville ! Quelle splendide église que celle de l'Annonciade, que nous avons contemplée la veille, à Gênes ! Espérons que la Révolution, qui dévaste tout en Italie, ne touchera jamais à ces monuments, faits sans doute pour redire à tous les siècles à venir quelle était la foi des siècles passés !"

En arrivant à Rome, Monseigneur est allé réciter Vêpres et Complices dans l'église de la Minerve, et dire, du meilleur cœur possible, un *de profundis* à l'endroit où ont reposé pendant quelque temps les restes mortels de M. Leblond, prêtre canadien, décédé dans la capitale même du monde catholique.

Puis, revenu à son hôtel temporaire, Monseigneur continue ainsi sa charmante lettre :

"J'ai pu voir un instant, à l'Hôtel de la Minerve, où nous avons passé une journée, le Révd. P. de Villefort. Le Révd. P. Rubillon et M. Ramsay m'ont laissé leurs cartes, n'ayant pas pu me voir. Je n'ai pas besoin de vous dire que M. Langlois (c'est un prêtre de ce diocèse qui est à Rome depuis deux ans) n'a rien eu de plus pressé que de venir nous voir, si tôt qu'il eut appris notre arrivée. Il se porte bien, en étudiant de toutes ses forces pour suivre ses cours ; et il se trouve toujours heureux au milieu de toutes les jouissances de Rome, qui, pour lui, sont bien pures et bien délicieuses."

Le 14 décembre, Monseigneur de Montréal a été saisi d'une fièvre assez forte, accompagnée d'un violent mal de tête. Le Dr. Durocher prodiguait à Sa Grandeur tous les soins de son art. Cette maladie, conséquence des fatigues du voyage, est sans gravité. Nous ne doutons pas que les catholiques de Montréal ne redoublent leurs prières pour que leur digne évêque se rétablisse promptement.

\*:\*:

M. l'abbé Taschereau, Recteur de l'Université Laval, est arrivé à Rome le 14 décembre, trois jours après Monseigneur de Montréal. Il a retrouvé, dans la ville sainte, Messieurs Louis Pâquet et Benjamin Pâquet, M. Bégin ; ce dernier avait été ordonné diacre, le matin même, à St. Jean de Latran. Ces trois Messieurs sont membres du Séminaire de Québec, et logent au Séminaire Français, où M. Taschereau est aussi descendu. M. Héroux, parti pour Rome avec M. Taschereau, est également arrivé à Rome.

\*:\*:

L'archevêché de Québec n'a pu recevoir, cette année, les visites des catholiques, à cause de l'état désespéré dans lequel se trouve sa Grandeur Mgr. Targeon. L'illustre vieillard a été, la semaine dernière si faible qu'on a cru prudent de lui administrer les derniers sacrements de l'Église. Cependant il a presque aussitôt repris du mieux ; en ce moment sa Grandeur n'inspire pas de craintes prochaines.

\*:\*:

Le pays a été vivement ému en apprenant que M. l'abbé Ferland, professeur d'histoire à l'Université-Laval avait été frappé d'apoplexie, le 7 du courant. Son état est presque désespéré, écrit-on de la capitale. Espérons qu'il n'en sera rien et que l'illustre historien de nos luttes nationales et de nos gloires politiques reviendra bientôt à la santé. Sa mort serait

presqu'une calamité pour les lettres canadiennes et nous devons demander au ciel qu'il nous conserve une vie si précieuse.

\* \*\*

Le catholicisme fait des progrès rapides en Prusse et dans les Provinces qui sont passées sous la domination de ce gouvernement. Selon une statistique officielle qui vient d'être publiée, il y a dans ce royaume 1,114,450 enfants catholiques et 1,905,335 enfants protestants, qui sont en âge et obligés d'aller à l'école. Il y a 16,540 écoles protestantes publiques, avec 24,788 classes, ce qui donne 72 enfants par classe; le nombre des écoles catholiques est de 8,082, avec 11,758 classes, ce qui fait 90 enfants par classe.

La population catholique s'agite fortement pour obtenir que leurs écoles jouissent du même privilège que les écoles protestantes, et ils profiteront des prochaines élections pour jeter leur influence en faveur des candidats qui voudront se faire leurs avocats auprès du gouvernement.

\* \*\*

Le Gouvernement Russe continue ses persécutions dans l'héroïque et malheureuse Pologne. Il dépouille les églises, exile les prêtres, détruit les monastères et les couvents.

L'Ukase inique du 8 novembre qui supprime ces derniers dans le royaume de Pologne, a soulevé la plus vive indignation au Vatican et au sein du sacré collège. La Pologne n'a jamais eu de plus fidèle, de plus courageux allié que le Pape, et cette alliance ne résulte point d'une sympathie de hasard, d'un intérêt passager; elle découle du passé, des traditions historiques, du rôle providentiel de la papauté et de la nation qui fut, durant de longs siècles, le rempart de l'Église et de l'Europe. Le Pape ne peut point s'empêcher de contribuer au salut et au rétablissement de la Pologne, de même que la Pologne véritable sera forcée de soutenir, de protéger le Pape et de couvrir la tiare avec l'épée de Sobieski.

Les dernières nouvelles de Rome nous disent que le représentant de la Russie a été obligé de laisser Rome et de retourner à St. Pétersbourg. Toute relation entre le gouvernement pontifical et celui de l'autoerate des Russies est rompue. Puisse cette fermeté évangélique du St. Père trouver de l'écho dans le cœur des princes catholiques. C'est un grand soulagement pour la conscience chrétienne de voir la faiblesse couronnée donner de pareils exemples en faveur de la faiblesse vaincue, quand la force et la puissance se taisent devant l'iniquité oppressive ou pactisant avec elle.

## JEANNE-MARIE.

(Suite.)

VIII

UN PRÔNE DE VILLAGE..

La petite église du village ne pouvait contenir la foule qui se pressait pour assister aux offices.

Le curé avait convoqué le ban et l'arrière-ban de sa paroisse.

Aussi, quand il monta en chaire, il se fit un mouvement inusité de curiosité et d'attention.

L'abbé Deschamps semblait triste.

Il demeura un moment perdu dans la pensée du Dieu qui console et fortifie; puis, simplement, naïvement, et comme faisaient les apôtres résumant dans une seule parole les dogmes nouveaux d'une religion merveilleuse, il dit en abaissant un regard humide sur les rudes travailleurs qui l'entouraient :

— *Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres.*

Il garda ensuite quelque temps le silence, comme s'il eût voulu que cette parole germât dans les cœurs avant d'en faire le commentaire.

« Aimez-vous les uns les autres, reprit-il, mais par cette expression ne comprenez point la banale bienveillance qui est comme la menue monnaie des relations sociales... Jo ne veux pas vous dire: Aimez-vous spéculativement, et ne vous bornez qu'aux témoignages habituels qui sont de l'urbanité et de la politesse plus encore que de l'amour; mais aimez-vous les uns les autres... que la joie de votre frère soit votre joie, et que sa douleur devienne votre douleur... Quand Jésus a aimé les hommes, il les a aimés *jusqu'à la fin*, et n'a point posé de limites à son abnégation.

« La Fable avait ses colonnes d'Hereule, il n'y a point de colonnes du Christ. Avant la création; quand il sacrifia sa propre vie; après sa mort, pendant les jours qui suivirent sa résurrection glorieuse... de la cité des anges à la terre des hommes, et du sépulchre au royaume où gémissaient les âmes des justes soupirant après sa venue, il a aimé les hommes et n'a cessé de leur prouver son amour... A-t-il reculé devant quelque sacrifice? Est-il une douleur qu'il n'ait subie, une fatigue qu'il n'ait supportée, une épreuve devant laquelle il ait reculé? La pauvreté, le travail, la persécution, la mort, il a tout connu, il a tout souffert, il a tout aimé...

« Il l'a aimée, parce qu'en soit la douleur est sainte; elle nous purifie, elle nous rend forts, elle nous rapproche du souverain Modèle... Mais ce n'est pas pour se purifier que le Dieu de la sainteté même la subissait; ce n'était pas pour se fortifier que le Fils glorieux du Père d'où découlent toute force et toute gloire, l'acceptait. En renouvelant la face du monde par une législation suprême; en rendant la liberté à l'esclave, en relevant la femme, en investissant les vierges d'une sorte de sacerdoce, il devait nous léguer plus que les prophètes et les sages, qui ne donnaient que des lois. Son testament suprême, c'était son exemple: la grande règle à laquelle il nous assujettissait était celle-ci: *Soyez parfait comme mon père céleste est parfait!*

« Dès lors, traversant les bourgades de la Judée, il expliquait aux travailleurs la parabole de la semence qui ne rapporte que quand elle tombe dans une terre meuble et bien préparée. Pour les cultivateurs il traduisait celle du figuier stérile.

« Aux serviteurs, aux économes il rappelait les comptes que l'on rend au père de famille.

« Les mercenaires apprenaient dans ses récits qu'il est le maître de dispenser le salaire comme il lui convient, et que, s'il lui plaît de payer autant le journalier de la dernière heure que celui qui porte depuis l'aurore le poids de la chaleur, nul ne doit trouver à redire à sa générosité.

« Aux pêcheurs du lac de Tibériade il montrait quelle main apaise les flots irrités, et sous quel regard provi-

dentiel il convient de jeter ses filets afin de les retirer pliant sous le poids des poissons...

"Aux bergers, il racontait l'histoire de la brebis qui s'égarait et que le pasteur vigilant cherche sur les collines et dans les profondeurs ravineuses des chemins...

"Aux ménagers il montrait avec quel zèle l'on doit chercher la drachme perdue...

"Son enseignement était simple comme l'esprit de ceux à qui il s'adressait. Cet esprit, il ne cherchait point à l'illuminer de lueurs subites; il n'estimait point heureux ceux qui ont de vastes aperçus dans l'intelligence, mais bien les ignorants qui ressemblent aux enfants; les hommes qui possèdent un cœur pur; les volontés bonnes tournées vers le vouloir céleste...

"Ainsi fais-je, mes enfants! Je ne vous donne le pain de l'enseignement que comme il convient à des cœurs simples et doux. Je vous convie pour écouter la parole du Maître, mais je ne veux pas que cette parole retentisse en vous comme un son et un écho de symbole... Il faut que les conseils de votre vieux pasteur portent des fruits, il faut des actes pour appuyer l'autorité de sa parole.

"Pout-être me direz-vous: Que faut-il faire pour vous prouver que nous nous aimons les uns les autres? — Ce qu'il faut faire? Regarder autour de vous, observer, et courir à la famille la plus éprouvée, la plus malheureuse, la plus abandonnée...

"Ce village, d'ordinaire si calme, cette paroisse paisible dans laquelle je me trouve heureux, a été le théâtre d'un drame épouvantable... ce n'est ni l'heure ni le lieu de le rappeler... Le sang a coulé sur vos routes sillonnées d'habitude par les travailleurs de la plaine... C'était dans une journée de mouvement inusité, pendant la foire dernière qui attire ici des bateleurs, des maquignons, des étrangers... Un homme de Sainte-Marie, un de vos voisins est tombé mort sous la main d'un misérable... et l'on accuse un enfant de la paroisse! Une de mes brebis est arrachée au bercail; Lazare, que vous aimiez tous, va passer en cour d'assises... Je n'ai le droit de rien dire; je me tais. La loi examine, elle prononcera... Mais s'il était reconnu coupable, ce qu'à Dieu ne plaise! s'il était condamné, il n'en serait pas moins vrai que j'aurais encore le droit d'élever la voix dans cette enceinte, et de vous crier, les yeux en pleurs, les bras tendus vers vous; Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres!

"Lazare a été emmené de Bains à Redon, de Redon à Rennes; dans quinze jours son affaire instruite sera jugée; le secret de l'avenir est dans les mains du Seigneur!

"Mais chaque fois que le mal est commis, des innocents pâtissent...

"Lazare fût-il un misérable meurtrier, lui le pauvre enfant que j'ai vu sans cesse docile à mes conseils, lui qui nous édifiait tous, et dont la place vide dans ma petite église me laisse l'âme en deuil, je ne vous demanderais pas moins l'aumône pour la veuve et pour les deux orphelins!

"Qu'on respecte la vie de Lazare: si l'on enchaîne sa liberté, je le répète, sa femme est veuve, ses enfants sont des orphelins. Si l'on proclame son innocence, la justice ne lui devra aucun dédommagement pour s'être trompée dans ses soupçons, et la récolte perdue, les semailles manquées, ruinent cette malheureuse famille.

"Voyez et jugez, mes frères, Jésus de Nazareth, le

charpentier, a un champ, un pauvre champ qui suffit à sa vie; voilà qu'on l'enlève à son labour, et qu'il n'aura plus ni toit pour reposer sa tête, ni froment pour se nourrir... Tout indigent est la vivante image de Jésus... Le champ du Sauveur a besoin de bras... Il me faut des hommes, des attelages et des semences pour les terres de Lazare; je vous les demande au nom de la pitié promise par le saint Evangile à tous ceux qui auront fait miséricorde...

"Jeanne-Marie a quitté le village pour aller dans la ville où souffre le compagnon de sa vie... elle remplit courageusement son devoir de chrétienne, comprenez les obligations du vôtre...

"Oui, mes amis, mes frères, mes enfants, faites votre devoir! et vous goûterez dans son accomplissement même une joie au-dessus de toutes les joies... Priez pour moi qui prierai pour Lazare... priez pour Jeanne-Marie si généreusement dévouée, et dont la vertu d'épouse fait honneur à toutes les femmes de cette commune... priez aussi, mes chers paroissiens, pour celui qui essayera de faire passer dans l'âme des juges la conviction de son cœur, et qui plaidera devant les hommes l'innocence de votre frère...

"Que vous dirai-je de plus?... Dans un instant le Sauveur descendra dans ce temple aussi pauvre que l'étable de Bethléem; dans une minute il se tiendra à la porte de votre cœur pour y frapper... Ouvrez-lui! ne résistez pas à sa voie de mansuétude; ne vous réusez pas quand il vous invite au bien... Ne vous éloignez pas du banquet de la charité, sous prétextes que d'autres occupations vous réclament... Je vous quitte... Le Christ vient! Je me tais, que Jésus vous parle!..."

Lorsque l'abbé Deschamps descendit de la chaire, il traversa une assistance en larmes.

Après la messe, qu'il acheva avec une émotion telle que sa voix entrecoupée permettait à peine de distinguer le champ de la préface, il quitta l'église et entra dans la sacristie. Mais il vit bien qu'elle ne pourrait contenir la foule des braves gens qui avaient hâte de lui prouver quel fruit portait sa parole, et il gagna la petite place ombragée où les troupes vinrent bientôt le rejoindre.

Les uns se faisaient inscrire pour deux journées de travail; les autres promettaient les bœufs; celui-ci s'engageait à fournir l'engrais, cet autre à procurer la plus belle semence.

Il y en eut qui annoncèrent faire don d'une brebis à la famille, en s'obligeant à la garder et à en élever les petits jusqu'au jour où ils pourraient offrir ce commencement de troupeau à Lazare.

Une jeune fille donna sa belle poule couveuse. Ce fut un entraînement de générosité, un élan de charité qui attendrissait au-delà de toute expression le bon prêtre.

Et comme il remerciait un fermier, robuste laboureur à la figure busanée, celui-ci lui répondit d'une voix grave:

— Nous ne pouvons pas vous témoigner autrement notre reconnaissance.

— Que Dieu vous rende ce que vous faites, mes amis!

— Pour moi, dit un garçon, j'ai cent écus d'héritage de ma tante Claudette, je les sacrifierais sans regret pour l'avocat qui plaidera la cause de Lazare.

— Celui-là est déjà payé, mes amis.

— Sans vous commander, peut-on savoir son nom, M. le curé ?

— Un nom obscur, hélas ! c'est pourquoi je vous ai recommandé de supplier le Seigneur de venir en aide à ce courageux enfant...

— Et c'est... ?

— Mon neveu Bernard.

— Nous aurions dû le deviner ?

— Ah ! c'est bien ! c'est d'un bon cœur ! que Dieu récompense M. Bernard !

— Il le fera, mes enfants, je l'espère... Allons, j'ai enregistré vos promesses, vos dons à tous... ce carnet deviendra le livre d'or de ma paroisse, et la pauvre Jeanne-Marie le couvrira de baisers et de larmes... Adieu, mes amis ! passez cette journée dans la paix du Seigneur... elle est à Dieu, elle est à la charité, elle est bénie.

Et l'abbé Deschamps rentra brisé à son presbytère.

Mlle Scolastique l'attendait dans la cour ; elle lui pressa la main silencieusement.

Bernard, lui, se jeta dans les bras du vieux prêtre et lui dit d'une voix entrecoupée :

— Qui vous apprend à leur parler ainsi ? Ce ne sont pas des discours que vous faites, vous ne prononcez pas d'homélies... vous ne visez pas à l'éloquence, et eux, et nous disciples de Cicéron, élèves de Démosthène, nous nous sentons émus, bouleversés, et ce que n'obtient aucun des orateurs de Paris, vous l'obtenez, vous, en leur parlant simplement, et sans que vous vous doutiez que vous possédez une véritable éloquence.

— Tu veux connaître mon secret, Bernard ?

— Apprenez-le-moi...

— Quand tu voudras toucher les pauvres, commence par les aimer... Quand tu voudras convaincre, commence par être convaincu...

— Vous êtes un saint, mon oncle !

— Silence, enfant ! tu as pleuré, je les ai émus, puisse le Seigneur être content de son serviteur !...

Le lendemain, Jeanne-Marie partit pour Rennes.

Un brave homme la prit, elle et ses enfants, et installa les trois pauvres êtres dans sa charrette. Arrivé à Bains, la fermière se souvint de l'aubergiste et se fit conduire chez lui.

Il la reçut avec affection, lui réitéra ses offres de service, et Jeanne-Marie, qui savait quel besoin elle aurait de l'argent de Mlle Scolastique pendant les jours de prison préventive de Lazare, accepta qu'il la menât jusqu'à Redon, où l'honnête homme paya sa place au chemin de fer.

Jeanne-Marie se sentait fort émue en quittant son village ; ses yeux se tournaient sans cesse vers le pays qu'elle ne pouvait plus voir. Alors elle embrassait ses enfants, qui lui rendaient de timides caresses ; leurs yeux naïfs et doux s'emplissaient d'une vague tristesse ; ils ne comprenaient point pourquoi des larmes chaudes tombaient sur leurs fronts ; ils ignoraient ce qui rendait l'étreinte de leur mère plus convulsive et mettait tant de douleur dans le sourire qui plissait sa bouche autrefois épanouie.

Ils se pressaient davantage sur son sein ; ils posaient leurs mains caressantes sur son visage pour étancher des pleurs amers ; leurs gazouillements semblaient tenter de calmer et d'endormir la souffrance maternelle.

Jeanne-Marie répondait doucement de rares paroles aux discours bienveillants de l'aubergiste. Quand il

eut la quitter au chemin de fer, elle lui tendit les deux mains, après avoir posé ses enfants à terre.

— Tous les gens de là-bas se sont montrés excellents pour moi, dit-elle, depuis le curé jusqu'au dernier des paysans. Vous leur direz à tous ce que je n'ai pu répéter à chacun, empêchée que j'étais par la grandeur de mes peines... Jean Chaudat, écoutez ma dernière parole et la plus triste de toutes celles que je vous ai dites jamais... Je vais là-bas pour monter mon calvaire. En quittant cette ville, je m'exile de mon cher pays pour y rentrer plus malheureuse que jamais... J'ai des pressentiments, des pressentiments horribles... Je ne sais point s'il faut y croire, et dans tous les cas je ne veux point céder à la faiblesse qu'ils laissent en moi... Mais Lazare ! mon bon et cher Lazare aura les épaules meurtries par une lourde croix...

— Que dites-vous ? s'écria Chaudat ; mais alors la justice ne serait plus la justice !

— Si, mon pauvre Jean, mais il ne faut pas oublier que nous parlons de la justice des hommes.

— Et vous croyez...

— J'attends une grande épreuve, et je m'y sou mets à l'avance, l'acceptant avec résignation...

— Écoutez, la Jeanne-Marie, dit le brave homme en ôtant son chapeau, je jure que sur ma table il y aura toujours trois couverts mis pour la femme et les enfants de l'honnête laboureur du Grand-Moutier.

— Merci, Jean Chaudat ; si je n'accepte pas votre pain, l'offre vous sera du moins comptée.

Un son de cloche annonça l'heure du départ.

L'aubergiste prit les enfants, adressa deux mots au chef de gare, et obtint la permission de franchir la salle d'attente pour installer Jeanne-Marie dans un compartiment de troisième.

Une minute après la locomotive soufflait, et les wagons s'ébranlaient pour commencer leur course fantastique.

Jeanne-Marie arriva dans la soirée.

La pluie commençait à tomber, et le vent devenait froid.

Elle enveloppa les enfants dans sa mante de laine, et pria un ouvrier de lui enseigner une auberge.

— Dans quel quartier ? lui demanda-t-il.

Elle hésita, n'osant dire quel serait le but unique de ses sorties ; enfin, elle répondit :

— Je ne connais pas la ville... si vous pouvez...

— Moi, je ne connais que mon quartier... rue de Fougères... un endroit tranquille... un peu triste, par exemple... tout proche de la prison...

— Ah ! proche de la prison ?

— Oui, cela vous fait-il peur ?

— Moi ? oh ! non ; et pourquoi cela me ferait-il peur... Il y a tant de malheureux !...

— Ma foi, poursuivit l'ouvrier, vous avez l'air d'une bonne femme, et vos enfants sont gentils comme les miens ! car je suis marié aussi, moi... et, vous comprenez, j'ai toujours plus d'intérêt pour les mères de famille... même que, si vous vouliez, si ça vous arrangeait, nous avons une grande chambre vide que nous sous-loucrions volontiers... Votre mari viendra-t-il vous rejoindre...

— Il viendra... mais Dieu seul sait quand...

— Et que ferez-vous ? avez-vous un état ?

— Je suis laborieuse, et je chercherai à m'employer... D'ailleurs, j'ai quelques épargues...

— Dame! voyez... répéta l'ouvrier, nous sommes de bonnes gens, de pauvres gens; et ce que je vous offrais, c'était par bonne intention...

— De pauvres gens... répéta Jeanne-Marie.

— Misère n'est pas vice, n'est-ce pas?

— C'est le bon Dieu sans doute qui me met sur votre route... Puis, c'est bien rue de Fougères... qu'il faut que je demeure... Je le sais maintenant!

L'ouvrier regarda la jeune femme avec une profonde expression de pitié; mais il n'osa pas lui adresser une seule question.

Il se contenta de prendre doucement les deux enfants, et de garder Luce dans ses bras, tandis qu'il plaçait Vincent sur son épaule. Jeanne-Marie traversa les quais, suivit des rues qui lui parurent d'une dimension colossale, et de temps en temps, quand elle passait devant un bâtiment magistral, elle en demandait le nom à son guide.

Il lui désigna ainsi le musée et quelques églises. Enfin ils traversèrent une place assez vaste, et devant un édifice majestueux, quoique assez peu élevé, Jeanne-Marie vit des statues assises.

— C'est le palais de justice: dit l'ouvrier en répondant à l'interrogation muette du regard de la jeune femme.

Elle frissonna et garda le silence.

Ils suivirent une rue, puis une autre, et l'ouvrier lui désigna une église.

— L'ancien Saint-Mekain; maintenant Notre-Dame..

Enfin, ils passèrent devant un bâtiment entouré de grands murs, et dont la haute porte était flanquée de guérites de factionnaires.

— La prison! dit l'ouvrier.

— La prison! vous avez dit, la prison!...

Elle s'arrêta tremblante, incapable de faire un pas, les bras tendus vers cette porte bardée de fer; et, comme par instinct, les enfants se mirent à pleurer.

— La prison! répéta-t-elle; ainsi c'est là... Les malheureux! les pauvres malheureux! et si quelqu'un frappait à cette porte, l'ouvriraient-on? Si l'on demandait à voir un prisonnier, un instant, une minute... même à travers une grille, cela se pourrait-il... Oh! crier à ceux qui souffrent: Je suis là! leur sourire encore, même tout en pleurant... Seigneur Jésus, ne serait-il point possible d'entrer même à cette heure?...

— Non! répondit l'ouvrier: cela ne se peut point.

— Cela ne se peut point! et quand cela se pourrait-il?

— Demain, peut-être.

— Ce n'est pas sûr?

— Je ne vous demande point vos secrets, et vous êtes libre de me taire vos peines... Mais il est trop tard pour que je n'aie point deviné que quelqu'un vous intéresse dans cette maison de douleurs... Vous obtiendrez une autorisation pour voir cette personne...

— A qui la demanderai-je?

— Au président du tribunal.

— Je ne pourrai donc pas ici demain, au fin jour...?

— Non, ma pauvre femme, il y a des règlements.

— Hélas! quand on m'a pris mon pauvre Lazare a-t-on regardé de si près, et m'a-t-on laissé le temps de demander grâce ou délai?...

— C'est la loi?

Jeanne-Marie courba le front.

— Luce, Vincent, dit-elle, mes agneaux, mes chéris,

mes anges du bon Dieu, il vous faut bien regarder cette porte et envoyer un baiser qui sera reçu par celui qui nous aime...

Les petits enfants obéirent.

— Venez, dit l'ouvrier, venez! ces idées vous affligent, et aujourd'hui elles ne remédient à rien.

Jeanne-Marie le suivit docilement.

Quelques instants après le jeune homme poussait la porte d'une maison modeste, et ouvrait une chambre égayée par un grand feu.

Dans cette chambre, une jeune créature, dont en ce moment on ne voyait que la taille souple, et le chignon blond sous une *cutiale* de mousseline, s'occupait des préparatifs d'un souper simple mais copieux.

Trois enfants jouaient dans un coin, et causaient ces rires immodérés d'un plus petit, debout dans une machine à roulettes ayant la prétention de lui servir à se tenir droit et de lui apprendre à marcher.

— Le père! le père! s'écrièrent les enfants en courant pour se cramponner à ses jambes.

En voyant la pâle figure de Jeanne-Marie, et les enfants que l'ouvrier tenait toujours sur son épaule et dans ses bras, l'aîné demanda:

— Oh! les beaux petits frères! viens-tu de les acheter?

— Les acheter! s'écria l'ouvrier, en rendant à Jeanne-Marie ses deux innocents qu'elle reprit avec une sorte de jalousie, point, mes amours aimés... ceux-là, le bon Dieu me les donne et vous les prête à la condition que tu ne les taquineras pas, René; que tu les laisseras s'amuser avec les joujoux, Joseph, et que vous leur chanterez tous les beaux Noël de votre grand-mère.

Suzette, la jeune femme de l'ouvrier, s'avança, épanouissant sa fraîche figure pour faire accueil aux nouveaux venus.

— Femme, lui dit le mari à voix basse... il y a de grands chagrins dans ces cœurs-là... Tu t'entendras mieux que moi à les consoler; mais s'il faut un coup de main, je suis prêt; et je ne reculerai pas devant la perte d'une demi-journée de mon temps.

Suzette le regarda dans les yeux.

— Tu es un aussi brave homme que tu es un père tendre et un bon mari.

— Tu trouves! alors, Dieu soit loué, Suzette! car j'ai juré de te rendre heureuse. et si j'y manquais, je serais deux fois coupable... Maintenant le couvert est mis, la soupe au lard chante dans la marmitte... Asseyez-vous, la voyageuse, et placez ici vos enfants, en face de ces belles écuelles et de ces grandes cuillers d'étain! le pain sera noir et pas trop tendre. Dame! nous sommes cinq, et je n'ai que mes bras; mais, vous le voyez, la couvée est jolie, et rien que d'y penser, ça donne joliment du cœur à un homme!

— Oui, les enfants! oh! comme il aimait les siens, mon Dieu!

— Madame... dit doucement Suzette.

— Appelez-moi Jeanne-Marie.

— Eh bien! Jeanne-Marie, soupez tranquillement; quand les enfants seront endormis, s'il vous convient de nous dire votre histoire, nous l'écouterons avec intérêt; mais vous êtes pâle et fatiguée... le cœur vous tressaute dans la poitrine... Il faut prendre des forces et vous calmer, sans quoi vous tomberiez malade.

— Vous avez raison! dit Jeanne-Marie en tressaillant,

je tomberais malade, et jamais je n'eus plus besoin de ma santé.

## IX

## LES PAUVRES GENS.

Le souper fut silencieux, quoique Suzette affectât de beaucoup parler aux enfants, afin que la préoccupation de tous devint moins évidente. On mangea rapidement, et, tandis que la femme de l'ouvrier enlevait le couvert, celui-ci rangea en cercle devant lui les trois petits enfants, et leur fit réciter une prière naïve qui ne se trouve dans aucun formulaire, une de ces invocations que les mères improvisent et dont plus tard l'homme n'a jamais la lâcheté de sourire, car elles sont mêlées de trop de caresses et récompensées par trop de baisers.

Suzette prépara ensuite les deux petits lits jumeaux, et s'adressant à Jeanne-Marie :

— Ne voulez-vous point que nous confondions pour une nuit nos petits anges, et qu'ils dorment ensemble sous la même image ?

Jeanne-Marie, les yeux humides, serra dans ses bras la femme de Mélaïne l'ouvrier.

— Faut-il donc être reconnaissante pour si peu ? demanda la ménagère ; nous sommes des pauvres gens, cela dit tout ! Si les riches se montrent parfois égoïstes, c'est tant pis pour eux, car ils se privent de bien des joies ; mais enfin, ils ont comme compensation des jouissances de luxe que nous ignorons... Il ne nous est possible de faire des frais qu'avec nos écœurs et des générosités que par nos bons offices... Vous me semblez une honnête femme, et vous portez un lourd chagrin ; c'est à nous de vous aider, puisque la Providence a placé Mélaïne sur votre chemin... Allons ! voilà les mignons couchés, les couvertures bordées ; il faut maintenant que vous voyiez votre chambre... elle n'est pas belle, mais elle laisse un grand jour... C'est mon mari qui en a menuisé les meubles de ses moments de loisir... Nous la louons à de braves ouvriers que ne sont pas riches et qui ne hantent point les cabarets... comme cela, ils ont ici le dîner en famille, et ça leur ranime le cœur et les soutient dans la bonne route, en attendant qu'ils se marient à leur tour... Le dernier locataire qui a occupé cette chambre a épousé, il y a huit jours, une belle et honnête fille, blanchisseuse de son état, et voilà pour quoi vous la trouvez libre... Dieu veuille que vous ne l'occupiez pas longtemps... !

Oui, Dieu le veuille ! mais qu'il soit béni pour m'avoir fait trouver un abri semblable !... Dans mon malheur, je me fusse trouvée mille fois plus à plaindre, si j'avais été réduite à la marcenaire hospitalité d'une auberge... Ma chambre est charmante, Mme Suzette... j'y reposerais tout à l'heure ;... à défaut de sommeil, j'aurai du moins des pensées moins lugubres...

Mélaïne et sa femme rentrèrent dans la plus grande pièce.

L'ouvrier s'assit proche de la table et commença à vernir de petits meubles lilliputiens à l'usage des poupées, tandis que Suzette plaçait bravement devant elle une montagne de petites paires de bas cotelés appartenant aux marmots.

— Toujours au travail ? dit Jeanne-Marie.

Le repos coûte trop cher, voyez-vous, répondit Mélaïne. Je suis en ce moment occupée aux travaux de menuiserie de l'achèvement de la gare ; c'est bien payé ;

mais enfin, malgré l'économie de ma femme et la régularité de mes habitudes, avec nos quatre enfants, nous ne pourrions que joindre les deux bouts. Et il faut mieux que cela dans les ménages ; car enfin, l'ouvrage peut manquer ou la maladie venir... alors pour prévenir les malheurs qui pleuvent toujours trop vite et trop dru, je fais des ameublements de poupées que je vends aux gens riches, et qu'un marchand de notre ville exporte même à Paris. C'est l'emploi de mes soirées... pendant que je signole ces joujoux, les enfants dorment ; Suzette et moi, nous nous entretenons de leur avenir, nous faisons des projets de bonheur, nous calculons le chiffre de nos épargnes. Voilà cinq ans que nous sommes mariés, et jamais nous ne nous sommes adressé un mot mal sonnante... Ma femme est douce, laborieuse ; je suis travailleur, et je l'aime de toute mon âme. Maintenant vous nous connaissez...

— Moi aussi, dit Jeanne-Marie, moi aussi j'avais un mari bon comme vous ! un franc laboureur dont le repos et la joie venaient de ses chers petits et de celle qu'il avait épousée... Mais nous étions trop heureux dans notre ferme assise en plein air avec son avenue de châtaigniers vieille de cent ans, nos bœufs, et tout cet attirail joyeux nécessaire pour faire rapporter le froment à la terre... Il vint bien une année mauvaise, pendant laquelle, les récoltes manquant, mon mari et moi nous dûmes contracter un emprunt ; mais enfin, le pire mal, c'était la ruine, et au lieu de cela, c'est le déshonneur qui est venu... Vous avez bien deviné la vérité, en me voyant comme clouée au sol devant la prison où l'on a jeté Lazare... Et dire que nous ne pouvons répondre que le crime dont on accuse mon mari semble en effet n'avoir pu être commis que par lui !... Il avait besoin d'argent, tout le monde le savait, puisque les huissiers venaient le lendemain chez nous pour tout vendre... Le lendemain nous payons le billet, au lieu de nous laisser saisir... et l'on trouve en venant faire une perquisition chez nous la ceinture de cuir du marchand de bœufs assassiné, et le couteau qui avait servi au meurtre... Lazare avait ramassé ces objets sur la route, comme il revenait de Bains à Sainte-Marie... Sur qui rejeter les soupçons ? quel ennemi avait Claude ? Un jour de foire il y a tant d'étrangers dans une commune !... Mais un nom, il faudrait un nom, et jusqu'à ce jour la justice ne connaît que celui de Lazare... Oh ! si vous l'aviez vu une fois seulement, vous comprendriez qu'il ne peut être ni un voleur ni un assassin... Enfin, on l'a mis en prison, à Redon ; tous les huit jours je lui portais ses enfants à embrasser... Et quand il est parti pour Rennes, j'ai compris que je devais partir aussi, moi, et lui montrer partout et toujours la femme qui le respecte et le vénère, et les innocents qu'il ne verra peut-être pas grandir. Avant de quitter le village, j'ai consulté le curé : il a tout de suite approuvé mon projet, et m'a libéralement donné ce qui est nécessaire à mon voyage... De ce moment jusqu'aux assises, je vais vivre dans de continuelles angoisses... Songez donc la vie de Lazare en jeu ! Lazare, la moitié de ma vie !... Mais ils ne pourront point le condamner, n'est-ce pas ? Ils n'ont point de preuves ! Qui oserait dire que l'on a vu Lazare porter un coup à Claude ? Oh ! mes pauvres chers amis ! je ne crois point que jamais vous ayez vu plus grande affliction que la mienne... Si j'avais pu m'enfermer dans le cachot de Lazare, y porter mes enfants, et consoler mon mari, allez, je ne me serais pas plainte ! Mais songer qu'il

manque d'air, qu'il mange un painnoir, lui qui aimait tant celui que je pétrissais; qu'il appelle vainement les chéris de son cœur, et vit au milieu de misérables, cela me fend l'âme et me désespère...

Voyous, dit Méline, la situation est pénible et difficile; mais vous avez des amis, vous trouverez un avocat.

— Celui-là est encore un bon cœur; et la nouvelle que je porterai à Lazare de cette protection nouvelle, ne sera point celle qui le reconfortera le moins... M. Bernard, le vœu de notre curé, plaidera pour lui...

— Si vous m'en croyez, Jeanne-Marie, vous irez prendre du repos; demain matin, au lieu d'aller à la besogne, je vous accompagnerai chez le président, à qui vous demanderez l'autorisation de voir votre mari, et nous chercherons ensuite un autre moyen de vous devenir utiles.

Jeanne-Marie serra les mains de Méline, embrassa Suzette, écarta les rideaux du lit des enfants, et les contempla pendant une minute; puis elle effleura chacun de ces fronts purs et gagna doucement sa chambre.

La fatigue l'emporta sur ses craintes; elle dormit paisiblement, et ne s'éveilla qu'au grand jour.

Lorsqu'elle ouvrit la porte communiquant à la salle commune, elle vit les six enfants paisiblement assis à terre, ayant chacun sur les genoux et entre les bras des poupées aux joues enluminées, des moutons de carton ou des chevaux de bois.

Méline nouait sa cravate devant un miroir, et Suzette préparait le déjeuner.

— Allons, dit Suzette, vous avez sommeillé, tant mieux; aussi bien ne trouveriez-vous personne avant dix heures; les chérubins gazouillent comme des rossignols; je les ai peignés et lavés, vous choisirez leur toilette; celle d'hier est blanchement repassée, et les voilà tous parils à un bouquet de roses de mai.

On se mit à table.

Jeanne-Marie demeurait accablée sous de multiples émotions.

Le repas fini, elle chercha le paquet contenant ses hardes, en tira un habillement de deuil, et des habits également noirs pour ses enfants.

— Tant que mon pauvre Lazare ne me sera point rendu, je serai veuve... dit Jeanne-Marie.

A neuf heures et demie, elle sortit avec Méline qui portait les enfants. Le magistrat auquel la femme de Lazare devait demander l'autorisation de voir son mari, était un homme d'apparence austère, inflexiblement rivé à la loi, et forcé chaque jour de rebouler ses sentiments d'humanité et de se masquer d'une sévérité étrangère à sa nature.

Son père, M. de Kerdec, juge à la cour impériale, avait exigé que son fils étudiait le droit romain, sans tenir compte des aptitudes littéraires du jeune homme.

Il était de ceux qui s'imaginaient que les hommes de lettres sont forcément des lettres de change, croisent l'épée à propos de tout, portent des bottes molles, et laissent croître les cheveux comme les rois des premières races.

La dignité dans la vie, les travaux sérieux, les fortunes acquises loyalement et glorieusement, leur paraissent impossibles; et ils préféreraient voir leur unique enfant clerc d'huissier qu'auteur de romans et faiseur de drames.

Le jeune de Kerdec se soumit à l'autorité paternelle. Il fit son droit à Rennes, le vieux juge redoutant les entraînements de Paris pour la tête volcanique de

Sévère; puis quand il eut conquis le bonnet de docteur, il ne lui permit pas même de plaider, dans la crainte que la passion de l'éloquence ne le transformât et ne prit de trop romantiques allures; il usa de son crédit pour le caser dans la magistrature assise, la plus antipathique au caractère du jeune homme.

Cependant, si grand était le respect de Sévère de Kerdec pour son père, qu'il se borna à lui adresser de discrètes supplications, et se plia ensuite à la vie qui lui était faite. Son père était riche; ses émoluments de juge ne comptaient guère dans son budget; grâce aux puissants protecteurs du vieux Kerdec, le jeune homme revint assez rapidement à Rennes.

Peu de temps après son père mourut.

Alors Sévère songea que son inamovibilité devenait lourde à son caractère, et il eut l'idée de donner sa démission.

Mais juste au moment où il se disposait à le faire, il demanda en mariage une fille charmante, Mlle de Tienfan, dont le père, magistrat lui-même, exigea que Kerdec restât attaché à la cour impériale.

Sévère renouvela pour sa fiancée le sacrifice que précédemment il avait fait à son père, et sa destinée parut définitivement fixée.

Il changea pourtant la situation, sans varier sa vie; e fut nommé président.

Il se sentait donc sans cesse blessé, refoulé, tourmenté, malheureux. Son cœur et son imagination, son esprit et sa conscience, se heurtaient à toute heure. Jamais son caractère honnête n'avait fléchi devant les obligations de son ministère; mais il ne se passait guère de trimestre qu'il n'éprouvât des commotions pénibles, et l'époque de la session des assises lui devenait de plus en plus douloureuse.

Au moment où Méline et Jeanne-Marie sonnaient à la porte du président, sa jeune femme, Mme Aurélie de Kerdec, née Tienfan, traversait la salle à manger.

Elle aperçut la paysane et demeura vivement frappée à la vue de cette belle fermière si pâle, dont les joues gardaient des trous de larmes, et qui venait de prendre des bras de l'ouvrier ses deux enfants qu'elle serrait sur sa poitrine avec une tendresse désolée.

— Voilà le cabinet de mon mari, dit Aurélie, en mettant dans sa voix une pitié profonde.

Jeanne-Marie la salua de son triste regard, et suivit Méline qui ouvrit la porte.

M. de Kerdec leva la tête.

En apercevant ce groupe touchant, son front se plissa, ses sourcils se contractèrent, et Jeanne-Marie rappela tout son courage.

— Que voulez-vous? demanda-t-il d'une voix qui n'avait rien d'encourageant.

— Voici ce que c'est, monsieur, dit Méline en faisant deux pas: cette pauvre femme arrive de la commune de Bains... elle veut rester à Rennes tout le temps qu'y passera son mari...

— Ah! votre mari est détenu?

— Oui, monsieur... répondit la fermière en baissant la tête.

— Et de quoi est-il accusé?

Le cœur manqua subitement à Jeanne-Marie; elle recula et tomba presque évanouie sur une lourde table placée derrière elle.

— Il est accusé d'assassinat... monsieur, dit Méline

d'une voix sourde, pour empêcher ces mots d'arriver à l'oreille de Jeanne-Marie.

- Ah! je sais; alors... il se nomme Lazare.
- Oui, Monsieur...
- Voilà sa femme?
- Oui, monsieur, et elle demande à le voir...
- Êtes-vous le parent de cette pauvre créature?
- Non, monsieur.
- Connaissez-vous sa famille?
- Pas davantage...
- Et vous l'accompagnez?
- Elle ne connaît pas la ville.
- Où demeure-t-elle?
- Chez nous...
- Vous avez une femme, des enfants?
- Oui, monsieur quatre enfants bien portants et une bonne femme.

(A continuer.)

### M. l'abbé Ferland.

Depuis ce que nous avons dit dans les *Nouvelles Religieuses*, nous avons la douleur d'annoncer l'accomplissement du malheur qui nous menaçait. M. l'abbé Ferland est mort le 11 janvier, à l'archevêché de Québec avec la réputation d'un savant, et ce qui vaut encore mieux, avec la réputation d'un saint.

M. l'abbé Ferland, était né à Montréal le 25 Décembre 1805, il était, dit la *Minerve*, fils posthume d'Antoine Ferland, marchand de Montréal, et d'Elizabeth LeBrun du Plessis. Par son père, il descendait d'une ancienne famille de Vendée, qui émigra au 17<sup>e</sup> siècle, et sa mère était fille de M. LeBrun du Plessis, un des quatre avocats qui demeurèrent à Québec après la conquête.

En cherchant dans les registres du Parlement, M. l'abbé Ferland avait trouvé la lignée de sa famille, et par ses correspondances en France, il s'était procuré l'écusson de ses ancêtres.

En 1813, continue la même feuille, le jeune Ferland alla demeurer avec sa mère à Kingston, où il commença ses études sous la conduite de Mgr. Gaulin, qui se fit son protecteur et le mit au Collège de Nicolet. Entré dans cette institution en 1816, il termina son cours en 1820, à l'âge de 15 ans.

Ayant alors pris la soutane, il accompagna Mgr. Plessis durant une année en qualité de secrétaire, et retourna ensuite à Nicolet, où il fut nommé professeur de Philosophie et de Rhétorique, jusqu'à l'époque où il devint prêtre en 1828.

Vicaire à la Rivière du Loup, chapelain à l'Hôpital de Marine en 1834, il déploya partout le plus grand zèle, surtout à cette dernière place; car alors le choléra sévissait dans le pays avec une vigueur sans exemple. Après avoir été successivement curé de St. Isidore et de Ste. Anne de Beaupré, il revint en 1847 en qualité de préfet d'études au Collège de Nicolet, dont il fut nommé Supérieur en 1848. Depuis sa sortie de cet établissement M. Ferland a toujours résidé à Québec, à l'exception du temps qu'en 1856 il passa en France pour recueillir les matériaux nécessaires à son histoire du Canada, à laquelle il travaillait depuis longtemps et que sa mort a laissé peut-être malheureusement inache-

vée. Le premier volume, publié il y a déjà plus d'un an, est sur le point d'être suivi du second qui est en ce moment sous presse. Le troisième volume, qui devait compléter cette histoire du Canada, paraîtra-t-il? nous l'espérons dans l'intérêt des lettres canadiennes.

M. l'abbé Ferland a publié plusieurs autres ouvrages d'une moins longue haleine et d'une importance secondaire,—les principaux sont: "*Observations sur une histoire du Canada par l'abbé Brossier Bourboug; Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec; Un voyage au Labrador; un voyage sur les côtes de la Gaspésie en 1836 en compagnie de Mgr. Turgeon; voyage qui a été publié dans les Soirées Canadiennes, et dans le Foyer Canadien; la Vie de Mgr. Plessis, qui renferme l'histoire excessivement intéressante du pays à cette époque.*"

M. l'abbé Ferland était professeur d'histoire à l'Université-Laval, et, en cette qualité, il a jeté un jour lumineux sur plusieurs périodes obscures de notre histoire. Comme historien, il jouissait d'une réputation justement appréciée sur les deux Continents.

Son style aimable, son esprit caustique, sa gaieté tout-à-fait gauloise, unis à des vertus de premier ordre, amenaient à M. l'abbé Ferland autant d'amis et d'admirateurs que de personnes qui avaient l'avantage de l'approcher. Il laisse un grand vide et dans les lettres et dans le clergé canadiens. Son nom, béni de génération en génération, leur dira toujours les gloires de la Religion et de la Patrie, immortalisées par ses écrits judicieux.

(Monsieur Ferland était de la société d'une messe.)

### L'Eglise Catholique a-t-elle fait son temps?

*Réponse.*—Voilà dix-neuf cents ans bientôt qu'elle existe, et voici à peu près autant de siècles qu'on dit qu'elle l'a fait.

Chaque siècle, chaque impie, chaque inventeur de secte ou d'hérésie se croit enfin arrivé à ce jour fameux de l'enterrement de l'Eglise catholique; chacun d'eux se croit destiné à entonner le *De profundis* de la Papauté, du Sacerdoce catholique, de la Messe et de toutes les antiques croyances de l'Eglise....., et néanmoins CELA NE VIENT PAS.

Ainsi, dans le premier siècle du Christianisme, un Proconsul de l'empereur Trajan lui écrivait: "Avant peu de temps, grâce à la persécution, cette secte sera étouffée, et on n'entendra plus parler de ce dieu crucifié....."

Et Trajan est mort, et le Dieu crucifié règne toujours dans le monde!

Ainsi, trois siècles plus tard, Julien l'Apostat se vantait de "préparer le cercueil du Galiléen," c'est-à-dire d'anéantir la religion et l'Eglise de Jésus-Christ....

Et Julien est mort, et le Galiléen et son Eglise vivent encore!

Ainsi, au seizième siècle, Luther, ce moine révolutionnaire qui fit de l'orgueil et de la révolte une religion, parlait de la Papauté comme d'une vieillesse qui allait finir: "O Pape, disait-il, ô Pape! j'étais une peste pour toi pendant ma vie; après ma mort, je serai ta destruction...."

Et Luther est mort, et son protestantisme se dissout

de toutes parts ! et la Papauté demeure toujours plus vivante, plus florissante, plus vénérée que jamais !

C'est encore ainsi que Voltaire, l'ennemi personnel de Jésus-Christ, Voltaire, qui signait ses lettres : "*Voltaire Christ-moque*," c'est ainsi, dis-je, que Voltaire écrivait à un de ses amis : "Je suis las d'entendre dire qu'il a suffi de douze hommes pour fonder la religion catholique : je veux faire voir qu'il suffit d'un seul pour la détruire." — "Dans vingt-ans, écrivait-il à un autre, le Galiléen aura beau jeu !"

Et, vingt ans après, jour pour jour, Voltaire mourait dans un désespoir de damné, appelant un prêtre que ses amis, les philosophes, empêchaient de parvenir jusqu'à lui...

Et l'Église vit toujours, traversant les âges, brisant sur son paisible passage tous ceux qui la veulent briser.

Il en sera de même de nos grands systèmes modernes philosophiques et sociaux, qui se posent modestement en réformateurs de la religion de Jésus-Christ, en remplaçants de l'Église catholique.

Moins redoutables encore que leurs devanciers, ces pauvres gens ne se doutent seulement pas de leur faiblesse ! ils croient faire du nouveau, tandis qu'ils ne font que réchauffer le vieux thème des Voltaire, des Calvin, des Luther, des Arius, etc., etc., etc.

Ont-ils donc oublié la parole du Sauveur au premier Pape St. Pierre, aux premiers évêques, les apôtres ; *Allez ; enseignez tous les peuples ;* MOI-MÊME je suis avec vous, tous les jours JUSQU'À LA CONSOMMATION DES SIÈCLES ? "

Ont-ils oublié ce qu'il a dit au prince des Apôtres : "*Tu es Pierre, et sur toi, pierre, je bâtirai mon Église, ET LES PUISSANCES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT POINT CONTRE ELLE ?*"

Ce que Dieu a fondé, croient-ils pouvoir le détruire ? Non, l'Église catholique n'a pas "fait son temps ;" elle n'aura fait son temps que lorsque le monde aura fait le sien.

L'Église ne craint rien ; elle sait quel est le principe divin de sa force, de sa vie. Et elle enterrera ses adversaires présents, plus aisément, plus paisiblement encore qu'elle n'a enterré leurs prédécesseurs.

## Exposé des principaux événements arrivés en Canada depuis Jacques-Cartier jusqu'à la mort de Champlain.

(Suite.)

### III.

Henri IV tint sa promesse, en octroyant, quelque temps après, — le 6 ou le 8 Novembre 1603, — la commission et les privilèges du Commandeur de Chastes à un gentilhomme Saintongeais du nom de Pierre du Gas, Sieur de Monts qui lui avait proposé de faire un établissement solide en Canada. De Monts qui se chargeait de tous les frais de l'expédition obtint, outre le privilège exclusif du monopole des pelleteries pendant dix ans, le titre de lieutenant-général du Roi en la Nouvelle-France avec pouvoir de "faire rechercher mines d'or, d'argent etc, bâtir des forts et des villes, concéder des terres, etc."

Quoique de Monts fut un Calviniste de la meilleure eau, — car à l'époque où il obtint sa commission, ce gentilhomme gouvernait le Pons pour le parti protestant, — il n'hésita pas cependant à accepter la condition essentielle de tous ses privilèges qui était de "planter en Canada la foi Catholique Apostolique et Romaine."

(1) Henri IV, dans ses lettres, avait insisté d'une manière toute particulière sur cette obligation qu'il imposait à son lieutenant-général : "étant mû, dit-il, d'un zèle singulier, avant toute autre considération, et d'une dévote et ferme résolution que nous avons prise avec l'aide et l'assistance de Dieu, auteur, distributeur et protecteur de tous les royaumes, de faire instruire au Christianisme les peuples qui habitent en ces Contrées qui sont des gens barbares, athées et sans religion, de les tirer de l'ignorance ou infidélité où ils sont, et de les amener à la créance de notre Foi et de les convertir à la profession de notre Religion. Nous vous avons établi, — Sieur de Monts, — lieutenant-général pour représenter notre personne en ces pays et pour en faire instruire les peuples à la connaissance de Dieu, et, par votre autorité et toutes voies licites — les amener à la lumière de la foi et à la pratique de la Religion Chrétienne." (2)

Dès que de Monts eut en main sa commission et ses privilèges, il s'occupa tout d'abord de se concilier l'association des marchands, formée par son prédécesseur, et, comme il entendait faire la traite sur une grande échelle, il voulut y adjoindre encore quelques marchands calvinistes de St. Malo, de Rouen, et surtout de la Rochelle qui était alors la place forte de la Réforme.

Cette compagnie, — la plus puissante et la plus riche qui eut encore été formée, prépara, dans le cours de l'hiver de 1603, un armement considérable composé de quatre navires. Le premier était destiné à faire la traite des pelleteries à Tadoussac ; le second, placé sous les ordres de Pontgravé, devait croiser dans le détroit de Canseau et autour de l'île du Cap-Breton pour empêcher les marchands étrangers à la compagnie de faire le commerce avec les Sauvages. De Monts se chargeait de conduire lui-même vers l'Acadie les deux autres navires dont l'un était de cent vingt tonneaux et l'autre de cent cinquante. (3)

Le printemps arrivé, de Monts appareilla du Hâvre de Grâce, faisant voile vers l'Acadie, comme nous venons de le dire, où il croyait rencontrer des terres plus fertiles et un climat plus doux, pour l'établissement de sa colonie.

Outre un certain nombre de gentilshommes, de prêtres, de ministres, d'artisans et de soldats tant catholiques que protestants, de Monts emmenait avec lui Champlain dont il avait su apprécier le rare mérite et un gentilhomme picard, Jean de Biencourt, Caron de Poutrincourt qui désirait établir sa famille dans le Nouveau-Monde, espérant y trouver plus de paix et de tranquillité qu'en Europe. (4)

Un mois, jour pour jour après son départ du Hâvre, de Monts arrivait en vue de ce Continent, et confisquait à son profit, — comme pour entrer en jouissance de son

(1) Voyages de Champlain.

(2) Lescarbot, liv. IV. ch. I. pag. 417-418.

(3) M. l'Abbé Ferland.

(4) M. l'Abbé Ferland.

monopole, — le navire d'un de ses co-réligionnaires nommé Rossignol, qui faisait la traite avec les Sauvages, en dépit des privilèges du nouveau Gouverneur-Général.

Continuant sa course vers le Sud, de Monts reconnut Chebouctou, aujourd'hui Halifax, la Baie de Ste. Marie, Port-Royal où il laissa Poutrincourt qui voulait s'y fixer, et vint enfin jeter l'ancre, à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, sur le rivage d'une petite île appelée maintenant Passamaquaddy.

De Monts ayant trouvé l'endroit favorable, résolut de s'y établir, et fit aussitôt défricher l'île dans toute son étendue par une partie de ses gens, tandis que les autres élevaient les bâtiments nécessaires pour abriter toute la colonie contre les intempéries de l'hiver.

Mais ce nouvel essai de colonisation devait avoir le triste sort de tous les autres.

Soit que sa recrue, composée de Catholiques et de Calvinistes, eut transporté dans le Nouveau-Monde les ferments de discorde et de haine qui divisaient et désolaient alors une partie de l'Europe; soit que la plupart des colons fussent des gens sans aveu et sans principes, soit enfin que le site eût été mal choisi, de Monts ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne remplirait pas plus les vœux du roi Henri IV que les siennes propres, dans l'établissement sérieux d'une colonie et surtout de la propagation de la foi Catholique.

Rien ne saurait en effet donner une idée plus juste du triste état de la colonie de Ste. Croix que ces quelques lignes tracées par le Père Biard: "en se servant, dit-il dans sa *Relation* de la Nouvelle-France, de gens sans aveu pour établir une colonie, on court le risque de faire une caverne de voleur, une réunion de brigand, un receptacle d'œuvreur, un atelier de scandale et de toute méchanceté.

Lescarbot, dont personne ne revoquera en doute l'autorité, lorsqu'il s'agit surtout de blâmer ses propres co-réligionnaires, corrobore de point en point cette citation du Père Biard. "Nous sommes contraints, écrit-il, de faire le guet la nuit, par la crainte d'être surpris, non pas seulement par une peuplade de Sauvages cabanés au pied de l'île, mais aussi par une autre sorte d'ennemis, car la malédiction et la rage de beaucoup de chrétiens sont telles qu'il se faut plus donner de garde d'eux que des peuples infidèles: chose que je dis à regret, mais plutôt-à-Dieu qu'en cela je fusse menteur et qu'il n'y eut aucun sujet de faire un aveu si déplorable." (1)

Champlain qui ne voyait pas sans peine ce déplorable état de la colonie, indique parfaitement une des causes principales qui firent avorter cette entreprise en déclarant que "deux religions contraires ne sont jamais d'un grand fruit pour la gloire de Dieu parmi les Infidèles que l'on veut convertir." (2)

Malgré le zèle et l'énergie déployés par de Monts qui d'ailleurs "était un fort honnête homme, mais qui fut malheureux et presque toujours mal servi," (3) il lui devenait impossible, avec de pareils éléments, de fonder un établissement stable et surtout de remplir l'objet principal de sa commission.

Pour comble de malheur, l'hiver étant survenu, il arriva que les colons se trouvèrent sans eau douce et presque sans bois de chauffage.

La situation de ces misérables ne tarda pas à devenir terrible.

Groupés sur une espèce d'îlot, pour ainsi dire perdu au milieu de l'immensité de l'Océan, ils se virent exposés bientôt à mourir de soif et de froid.

Dans cette extrémité, plusieurs se mirent à boire de l'eau de neige, et le fléau qui avait décimé successivement toutes les expéditions précédentes accourut à son tour.

En moins de quelques semaines, trente-six hommes en furent les victimes.

Heureusement que l'approche du printemps diminua peu à peu la virulence de l'épidémie, et dès les premiers beaux jours, de Monts se hâta de quitter cette île inhospitalière qui menaçait de devenir le tombeau de toute sa recrue.

Après avoir parcouru une étendue considérable du littoral sans avoir pu découvrir d'emplacement plus favorable, de Monts revenu sur ses pas s'était décidé à rentrer, bien malgré lui, à Ste. Croix, lorsqu'il fut rejoint par Pontgravé qui arrivait de France avec un secours de cinquante hommes, et tous deux firent voile vers Port-Royal, où s'était déjà établi Poutrincourt, l'automne précédente. (1)

(1) C'est de cette année 1606, dit M. l'abbé Ferland, que date la fondation de Port-Royal, aujourd'hui Annapolis, le premier établissement durable formé par les Français dans le Nord de l'Amérique. et la plus ancienne ville de cette partie du Nouveau-Monde, après Saint Augustin.

Pour adoucir la teinte peut-être trop sombre du tableau malheureusement trop vrai, que nous venons d'esquisser à grands traits, nous empruntons à la plume si élégante et si facile de M. l'abbé Ferland, la narration de ce qui se passa à Port-Royal, dans ses premiers jours:

..... "durant l'automne, Poutrincourt et Champlain, désireux de connaître encore mieux le pays, entreprirent une course vers le midi. Ils visitèrent ensemble les côtes de la Baie Française, puis s'avancèrent jusqu'au delà du Cap Malebarre, se mettant en rapport avec les naturels, donnant des noms aux lieux les plus remarquables et prenant des renseignements sur les tribus sauvages et sur l'état du pays. A leur retour, ils trouvèrent leurs compagnons qui se préparaient pour les approches de l'hiver; les travaux avaient été poussés avec avidité, parce qu'on s'y livrait avec entrain et avec de grandes espérances pour l'avenir. La saison des neiges et des froids se passa gaiement, sans que l'on eût beaucoup à se plaindre du terrible mal de terre. Autour de Poutrincourt se trouvait réunie une bonne et joyeuse compagnie de gentils-hommes, parmi lesquels se distinguaient son fils le jeune Bienecourt, Champlain, Lescarbot, Louis Hébert et probablement Claude de La Tour, ainsi que son fils, Charles Amador de La Tour. Champlain établit la Société de Bon Temps, dont les membres servaient de maîtres d'Hôtel, chacun à son tour, et devaient, — pendant le temps qu'ils occupaient cette charge, — veiller aux besoins et aux amusements de la Compagnie. La pêche et la chasse, extrêmement abondantes, fournissaient des ressources inépuisables à ce fonctionnaire public. Le printemps venu, l'on ensemena les terres qui produisirent heureusement le froment et les autres grains. Plusieurs des principaux personnages de la Colonie prenaient une part active aux travaux de la terre; Champlain prépara un jardin et le cultiva avec beaucoup de soin; Louis Hébert sema du bled et planta des vignes. Quant à Lescarbot, il réussit à l'agriculture et à la mécanique tout aussi bien qu'à la poésie. Il construisit un moulin pour broyer le grain, il arrangea un alambic pour faire du goudron, et dressa des fourneaux afin de préparer le charbon de bois. Tous les jours, dit Charlevoix, il inventait quelque chose de nouveau pour l'utilité publique, et jamais

(1) Lescarbot, liv. IV, pag. 462.

(2) Champlain, Relation de 1640.

(3) le P. Charlevoix, Hist. du Canada liv. III.

\*\*

Cependant les nouvelles apportées par de Pontgravé n'étaient rien moins que rassurantes. De toutes parts, s'élevaient contre de Monts des réclamations plus ou moins fondées et d'autres récriminations.

Pour conjurer l'orage qui menaçait d'engloutir son monopole, de Monts se hâta de passer en France et de se rendre à Paris où les armateurs et les marchands Basques, Bretons et autres remuaient ciel et terre pour faire révoquer son privilège. Ils se plaignaient, dit M. Faillon, des mauvais traitements qu'ils recevaient de ses employés et de ce qu'il était le libéré de commerce aux sujets du Roi sur des mers et dans une terre qu'ils fréquentaient de temps immémorial. Ils alléguaient de plus la cherté excessive du castor occasionnée par le monopole accordé à de Monts. Enfin ils firent tant que, par l'entremise de quelques personnes puissantes, ils obtinrent la révocation du privilège. (1)

Suivant Lescarbot, il y aurait eu encore un autre motif qui aurait largement motivé le retrait de ce privilège : "c'est que, dit-il, le Sieur de Monts ayant joui pendant trois ans d'un monopole exclusif à la condition expresse d'amener les Infidèles à la foi catholique, n'avait encore fait aucun chrétien". Quoiqu'il en soit, et quelques belles espérances que put laisser entrevoir Port-Royal, de Monts n'en perdit pas moins son privilège de la traite, et la perte de son privilège entraîna la dissolution de cette puissante association de marchands qu'il avait formée avec tant de peine, "Pour le dédommager des avances qu'il avait faites, on lui accorda une rente annuelle de six milles livres à prélever sur les vaisseaux qui iraient faire la traite des pelleteries. On lui fit beaucoup valoir, ajoute Charlevoix, cette gratification, qui dans le fond n'était rien, puisque les frais qu'il aurait fallu faire pour lever cet argent eussent excédé la somme, outre que la chose était impraticable, vu la nature de ce commerce, les lieux où il se faisait, et le peu de recours qu'il devait s'attendre à avoir contre ses débiteurs. (2)

La société des marchands s'étant dissoute, comme nous venons de le dire, de Monts se vit obligé de rappeler en France Poutrincourt et tous ses colons de Port-Royal.

La nouvelle de ce rappel et du retrait du privilège de de Monts, fut apportée à Port-Royal, raconte M. Faillon, par une barque qui conduisait un jeune homme de St. Malo. Elle y arriva le jour de l'Ascension de 1607. Voyant cette voile qui se dirigeait vers le fort, les colons se livrèrent aux sentiments d'une vive allégresse. Mais dès qu'on commença à faire publiquement la lecture des lettres adressées à Poutrincourt, la joie fit place aux regrets les plus amers. On mandait en effet que le privilège accordé à de Monts pour dix ans était révoqué, que la société de commerce était dissoute et qu'en conséquence on rappelait tous ceux qu'étaient à

l'Acadie (1) Il fallait donc que toute la colonie repassât en France, ajoute le Père Biard, ne laissant pour monument de ses exploits en Acadie que deux habitations entièrement vides : celle de Ste. Croix et celle de Port-Royal, (2) et méritant de plus l'exécration des Sauvages, car, ainsi que le rapporte Lescarbot, ceux qui vièrent chercher les gens de de Monts pour les ramener en France, poussèrent la rapacité jusqu'à déterrer les corps des Sauvages morts, pour enlever les robes de castor avec lesquelles ils avaient été ensevelis, selon l'usage de ces peuples, ce qui devait rendre et rendit en effet odieux et digne de mépris le nom français parmi les Sauvages (1) éparpillés en Acadie.

\*\*

Cependant, si honnête homme que fut de Monts, quelle que pût être la sincérité de son zèle à fonder des établissements en Amérique et même à y faire fleurir la Religion Catholique, il était bien plus soucieux d'y élever des comptoirs que des églises; enfin, comme le prouvera d'ailleurs la suite de ce récit, de Monts n'avait guère d'autre but, d'autre mobile, que celui d'amasser une grande fortune au moyen de la traite des pelleteries, et était avant tout spéculateur; aussi ses échecs à Sainte-Croix et à Port-Royal l'affligèrent bien moins que la révocation de son privilège, qu'il voulait ressaisir à tout prix.

Laissant donc de côté l'Acadie et son doux climat, où il avait cependant "cru si bon de se loger," comme dit Lescarbot, "surtout lorsqu'on peut tailler en plein drap," il s'occupa activement — pour réparer ses pertes — de mettre à profit le voyage d'exploration qu'avaient fait Champlain et Pontgravé, trois années auparavant, en insistant auprès de Henri IV sur la nécessité et l'opportunité d'un établissement quelconque sur les bords de la grande rivière du Canada, "ce qui lui permettrait, disait-il, de pénétrer dans les terres jusqu'à la mer Occidentale et par-là venir quelque jour à la Chine."

Henri IV entra pleinement dans les vues de de Monts, que Champlain seconda d'ailleurs merveilleusement, en racontant lui-même à Sa Majesté tout ce qu'il avait vu et découvert, en compagnie de Pontgravé, dans cette expédition de 1603, dont nous avons parlé dans le récit précédent, et pour témoigner sa royale approbation à son Lieutenant-Général en la Nouvelle-France, il lui accorda de nouveau — mais pour un an seulement — le monopole exclusif de la traite des pelleteries.

C'était justement ce que désirait de Monts. Ainsi rétabli dans son privilège, il fit appel aux principaux de ses anciens associés qui vinrent à son secours et l'aiderent, pendant l'hiver de 1607, à équiper deux bâtiments, dont l'un, commandé par Pontgravé, devait s'arrêter à Tadoussac pour la traite des pelleteries, tandis que l'autre, sous les ordres de Champlain, porterait les objets nécessaires à l'établissement projeté. (3)

Ces deux navires appareillèrent de Honfleur, le 13 avril de l'année suivante, et arrivèrent le 3 juin à Tadoussac, où Champlain se sépara de Pontgravé, qui restait à ce dernier endroit pour y faire la traite, et pour

on ne comprit mieux de quelle ressource peut être dans un nouvel établissement, un esprit cultivé par l'étude..... il eut été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire, (M. l'abbé Ferland, Hist. du Can. Vol. I. Chap. IV, pag. 70-71.

(1) M. l'abbé Faillon.

(2) Charlevoix, liv. III.

(1) M. l'abbé Faillon.

(2) Lescarbot.

(3) M. l'abbé Ferland.

suivit sa route, en remontant le fleuve, jusqu'à ce qu'il vint jeter l'ancre devant Québec, (1) le 3 juillet suivant.

PAUL STEVENS.

### Code Civil du Bas-Canada.

Nous accusons, avec remerciements à qui de droit, réception du septième rapport des Commissaires nommés pour codifier les lois civiles du Bas-Canada. Ce rapport complète le Code civil qui doit, nous dit-on, être soumis à la sanction du Parlement Provincial à la prochaine session. Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner quelques détails sur cet ouvrage.

Par une loi passé en 1857, le Gouverneur a été autorisé à nommer trois Commissaires aux fins de réduire en un code, les dispositions des lois du Bas-Canada qui se rapportent aux affaires de commerce ou à des affaires de toute autre nature; et aussi de réduire en un autre code, les dispositions des lois du Bas-Canada qui se rapportent à la procédure en matières et causes civiles et qui sont d'un caractère général et permanent.

Trois Commissaires furent nommés en conséquence, les Honorables Juges Caron, Day et Morin, et quoique cette commission date du 1<sup>er</sup> avril 1858, leurs travaux n'ont de fait commencé qu'en juin de la même année, en sorte que le Code civil a occupé pour sa confection près de six ans et demi.

En examinant attentivement les termes de la loi cités plus haut, il est clair qu'on ne peut s'attendre à trouver dans l'ouvrage soumis, ni les droits politiques, religieux et constitutionnels du Bas-Canada, ni même les règles désignées sous le nom de droit canonique, mais seulement les règles du droit civil et commercial d'un caractère général et permanent. Les Commissaires ne pouvaient aller au-delà. Mais dans ces limites resserrées les Commissaires avaient à surmonter des difficultés sans nombre. Voici comment s'en expriment les Commissaires dans leur second rapport. "Pour connaître les lois dont doit se composer le code, il fallait en faire

(1) Le mot *Kebeek* est d'origine algonquienne. Champlain et Lescarbot le disent expressément; le premier le répète jusqu'à deux fois. Dans les différents dialectes algonquins *Kepak* ou *Kebeek* signifie retrécissement d'une rivière. "Québec" dit M. Richer Lafleche, veut dire, chez les Cris, c'est bouché. Il vient de *Kepak* temps indéfini du verbe *Kipas*.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet, M. Jean Marie Bellanger, ancien missionnaire, un des hommes de notre temps qui ont le mieux connu la langue des *Mic-macs*: "*Kebeec*, en *Mic-mac*, veut dire retrécissement des eaux formé par deux langues ou pointes de terre qui se croisent. Dans les premiers temps que j'étais dans les missions, je descendais de Bistigouche à Carleton; les deux Sauvages qui me menaient en canot, répétant souvent le mot *Kebeek*, je leur demandai s'ils se préparaient à aller bientôt à Québec. Ils me répondirent: *Non; regarde les deux pointes et l'eau qui est resserrée en dedans; on appelle cela Kebeec en notre langue.*"

En présence d'affirmations si positives et si bien fondées, il est inutile de réfuter les traditions populaires qui attribuent le nom de Québec au cri de surprise d'un matelot normand: *Quel bec!* c'est-à-dire quel cap! On doit aussi laisser de côté les longues dissertations de M. Hawkins pour prouver que les De La Pole, Comtes de Suffolk, portaient au XV<sup>me</sup> siècle, le titre de seigneurs de Québec. M. Hawkins a depuis reconnu qu'il s'était trompé, et que les De La Pole étaient seigneurs non de Québec en Canada, mais de Bréquebec en Normandie. (Citations de M. l'abbé Ferland. Histoire du Canada, chap. VI. page 90.)

la recherche aux différentes sources d'où elles originent, sources si variées, et plus nombreuses, peut-être, que dans aucun autre pays et dont la longue énumération serait ici hors de place.

"La recherche une fois complétée, commence le travail non moins important et plus difficile peut-être, de déterminer celles de ces lois qui ayant été en force, ont cessé de l'être par l'effet de la législation, de la désuétude ou de la jurisprudence. A ces fins, il fallait parcourir les Statuts Impériaux affectant le Canada, et ceux passés par nos différentes législatures; rechercher les décisions, les usages et la pratique des tribunaux en Angleterre et en France, et sur le tout consulter les rapports, écrits, et commentaires des auteurs si nombreux et si variés.

"Mais sur une infinité de points, il y a incertitude et divergence d'opinions; la Législature a gardé le silence; les tribunaux ne sont pas d'accord, les auteurs diffèrent: cependant dans tous les cas il faut se prononcer, et les Commissaires doivent déclarer qu'elle est, dans leur opinion, la loi sur le sujet, et offrir les raisons et les autorités sur lesquelles sont fondées leurs décisions.

"Il y a plus; souvent il arrive qu'après avoir, avec beaucoup de travail, décidé qu'elle est la loi sur un point donné, les Commissaires sont d'avis que cette loi devrait être changée ou rappelée entièrement; alors, non-seulement le premier travail devient inutile, mais il en faut un second pour formuler et expliquer les dispositions nouvelles qu'ils désirent substituer.

"Si à ce qui précède l'on ajoute la nécessité de la rédaction dans les deux langues et les embarras qu'elle suscite, l'on conviendra que la tâche à remplir présente des difficultés dont l'étendue n'était peut-être pas anticipée."

Et dans leur dernier rapport, les Commissaires ajoutent: "La compilation et le recueil sous forme de Code du corps entier de nos lois civiles, dérivées, comme elles le sont, d'une si grande variété de source et hérissées d'incongruités et de perplexité douteuse, est sans contredit une œuvre difficile et laborieuse, et il ne sera pas étonnant si, dans l'exécution d'une œuvre aussi considérable on trouve parfois des défauts ou des erreurs."

Notre intention n'est pas ici de faire l'examen de ce travail qui a nécessité aux savants commissaires qui en étaient chargés plusieurs années de labeur. Pour être en état de le critiquer il faudrait une étude aussi longue et aussi réfléchie; il n'est donc pas surprenant que le législateur pour obtenir une plus grande perfection de l'ouvrage ait statué que les rapports des Commissaires seront soumis aux Juges de la Cour du Banc de la Reine et de la Cour Supérieure, et ait imposé à ses juges le devoir d'examiner le Code et plus spécialement la partie censée énoncer la loi en force, et de faire part de leurs observations à cet égard. Nous ignorons si cette partie de la loi a été mise à exécution.

L'ouvrage préparé par les Commissaires forme un corps d'environ 2600 articles et est accompagné de commentaires explicatifs et du texte de la loi en force et des amendements suggérés.

Nous espérons que l'adoption définitive du Code sera de nature à répondre aux besoins actuels de la population du Bas-Canada, sans mettre en danger aucune des institutions auxquels nous attachons le plus de prix.